



Suspension du permis de conduire

Par **Crickette**, le **07/08/2014 à 19:05**

Bonjour,rnrnJe viens d'être condamnée à une suspension de permis de 4 mois. Pouvez vous me dire comment cela se passe, je n'étais pas présente lors du jugement. Qui décide quand on me retire le permis ?rnrnMerci.

Par **aleas**, le **07/08/2014 à 21:34**

Bonjour,rnrnVous pouvez aller porter vous même le permis au tribunal ou alors vous attendez que la police/gendarmerie vous le réclame.

Par **Crickette**, le **08/08/2014 à 21:55**

Merci pour la réponse ,mais a partir de quelle date est pris compte la suspension ? Date du jugement ? Ou date ou l'on nous reprend le permis ? Merci pour votre réponse

Par **aleas**, le **08/08/2014 à 22:25**

Bonsoir,rnrnLa date de prise en compte sera celle où le permis sera rendu sauf si le jugement vous a condamné selon la formule "exécution provisoire", ce que je doute, dans ce dernier cas la suspension commencerait à la date du jugement.